

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

PLANTE STREET	Cadre réservé à l'autorité environnementa	e
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
		1 5
	1. Intitulé du projet	70
Construction d'un ensemble de logomente	ot activitée que le rue du 1er mars 4040 à Vill	
ochou double de logements	et activités sur la rue du 1er mars 1943 à Vill	eurbanne (69).
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) nátitionnaire(s)
2.1 Personne physique		es) perinormane(s)
Nom	Prénom	
2.2 Personne morgle		
Dénomination ou raison sociale	Alliade Habitat / Vinci Immobilier Rhônes	Alnes Auverane
Nom, prénom et qualité de la personne		
habilitée à représenter la personne morale	Elodie AUCOURT PIGNEAU / Stephane REY	MOND
RCS / SIRET 9 6 0 5 0 6 1	5 2 0 0 2 7 6 Forme juridiqu	s SA d'HLM (Alliade Habitat)
		Re-roanis - system of the
Joigne	z à votre demande l'annexe obligato	ire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	uu des seuils et critères annexé à l'article R	. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du proje	. 122 2 do code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues c	des seuils et critères de la catégorie l'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 39		
	Travaux et constructions qui créent une surf R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une em	ace de plancher (SDP) au sens de l'article
	du code de l'urbanisme comprise entre 10 0	00 et 40 000 m².
	•	
	4. Caractéristiques générales du projet	(Fisher)
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire
A 1 Nature du projet y comprie les évents		

- 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
- 9 826 m² de surface de tènement, avec 12 650 m² de surface de plancher répartis en 3 tours, 5 427 m² d'activités et de bureaux.
- Les 3 tours en R+11, identiques, sont organisées comme suit:
- · 1 tour indépendante pour les logements sociaux (ALH) de 4150 m² : 3800 m² PLUS/PLAI/PLS et 350 m² de logements en accession sociale :
- ·1 tour logement libre (VIRAA): 4250 m²;
- · 1 tour (VIRAA) de logement libre (SDP de 3335 m²) + 915 m² accession social

Un niveau de stationnement de sous-sol (superficie) sera également construit.

- Les 5 427 m² de bureaux et locaux d'activité seront organisés comme suit: 3 600m² de bureaux en R+5, 1200 m² de locaux d'activité mixte, 600 m² de bureau en R+1.
- 2 parkings seront créés avec 216 places : parking logements (163 places dont 37 places pour le bâtiment A), parking de bureau et locaux d'activité (53 places). Aucun parking ne sera réalisé sur un niveau de sous-sol.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à démolir l'entrepôt existant et ses bâtiments associés (ancienne société de miroiterie) pour implanter un projet immobilier (logements, bureaux et locaux d'activité).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

ALH et VIRAA vont déposer un permis d'aménager en co-titularité.

VIRAA va déposer 2 permis de construire et ALH (Alliade Habitat) va déposer 1 permis de construire courant janvier 2020 comme suit :

1 permis de construire au nom d'Alliade Habitat pour le bâtiment A (logements - la tour au nord ouest)

1 permis de construire au nom de VIRAA pour les bâtiments B et C (logements - tour du milieu + tour du nord est)

1 permis de construire au nom de VIRAA pour les bureaux / locaux d'activité

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant:

Programme logements - Parcelle 141-142-47

OS Travaux: 01/01/2021

Livraison: 31/07/2023 - 31 mois de travaux

Programme bureaux - Parcelle 48

OS Travaux : 01/01/2023 - 18 mois de travaux

Livraison: 30/06/2024

La durée de l'ensemble des travaux sera de 42 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet immobilier sera la propriété d'"Alliade Habitat" et de "Vinci Immobilier", et il sera entretenu par ses propriétaires. Des lots (logements) seront cédés dans le cadre de ventes en VEFA.

La décision de l'autorité environnem	e permis de construire comprenant les pièces d' permis de construire comprenant les pièces d'	itorisation(s).
		/
A		
19		
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préc	iser les unités de mesure utilisées
Grand	deurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface de plancher des bătiments A,		12 650 m²
- Surface de plancher des activités autre - Surface totale tènement :	38 ;	5 427 m² 9 826 m²
- Surface imperméabilisée :		1 896 m ²
- Surface des espaces verts en pleine te	rre *	1 435 m ²
- Surface des espaces verts en sous-sol		2 152 m ²
l and an analysis of the second of the secon		2 102 111
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées néementiones? Lean A	504 514 2 PM 1 1 4 0 5 2 1 2 2 P 5
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. 4	<u>5°45'42"N</u> Lat.4_° <u>53'23"E</u>
Rue du 1er mars 1943	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
69100 VILLEURBANNE	et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b).	
	22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de	
Davaellas andestráns p°47, 49, 444	l'annexe à l'article R. 122-2 du	8
Parcelles cadastrées n°47, 48, 141, 142 section BR	code de l'environnement :	
142 Section Bix	Point de départ :	250 400
	Long.	
		°Lat°
	Communes traversées :	
January Marie Company	oignez à votre demande les annexes n°	2 a 6
4.7 S'agit-II d'une modification/extens	lon d'une installation ou d'un ouvrage existar	-12 Out No.
4.7.1 St out cotto installation of	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évo	nt? Oul Non X
environnementale?	cei dovidge d-i-ii idii robjer d'une evo	Oul Non X
	10.00	
47001 245-1	Com Annihi and	
4.7.2 SI oul, décrivez sommairement différentes composantes de votre		
indiquez à quelle date il a été aute		
The state of the s	Sept Ministration of the Control of	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'Implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inon.mphn.fr/zone/sign/espaces/viewer/)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	Le site d'étude se trouve à 2,7 km de la ZNIEFF de type I n°820031395 de la "Prairie de le Feyssine », et à 2,8 km de la ZNIEFF de type II n°820004939 de I""Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses lones et ses brotteaux à l'amont de Lyon".
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	La première zone couverte par un arrêté" de protection de biotope se situe à environ 2,8 km au nord-ouest du site. Il s'agit de la zone "lles de Crépieux Charmy", zone n° FR3800687.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		Le site est concerné par le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) de l'Etat dans la métropole de Lyon et le département du Rhône (2015-2018), approuvé par arrêté préfectoral le 03/11/2015. Le niveau sonore du bruit routier (indicateur Lden) au droit du site est évalué entre 45 et 60 dB(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	2 sites classés monuments historiques sont présents sur la commune de Villeurbanne: - La "Villa Lafont", inscrite par arrêté du 29/04/1991, situé à 1,3 km à l'ouest du site ; - L'hôtel de ville de Villeubanne, inscrit par arrêté du 29/04/1991, situé à 0,5 km au nord-ouest du site.

			Zone humide présente sur le site : "milieux potentiellement humides en
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		France" (source : www.zones-humides.org), mais en attente d'une expertise terrain
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune de Villeurbanne est concernée par deux PPRN: - Le PPRI du Grand Lyon-Rhône Saône, approuvé le 02/03/2009, sous la référence 69DDT20080006; Le site est situé dans le zonage "remontée potentielle de nappe et réseau" - Le PSS de la commune de Villeurbanne, approuvé le 16/08/1972, sous la référence 69DDT20080006. La commune de Villeurbanne n'est concernée par aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		3 sites BASIAS sont référencés au droit du site : - parcelle 141 : Site RHA6900186 - Sté Plianfer, manufacture d'articles de camping ; - parcelle 47 : Site RHA6901389 - Cie minières des Montmins, activité de metallurgie ; - parcelle 48 : Site RHA6907199 - Ets TSM, traitement de surface des métaux. L'étude de pollution effectuée sur les parcelles 47 et 48 met en évidence la présence de sources de pollution en trichloroéthylène et en métaux et en hydrocarbures. Une ATTES sera réalisée et jointe au dépôt de permis de construire.
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	La commune de Villeurbanne se situe à environ 1,2 km de la zone de répartition des eaux n° 40 (eaux souterraines).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			La zone Natura 2000 le plus proche se situe à un peu plus de 2,9 km au nord du site. Il s'agit des pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage, référencé : FR8201785, directive habitats.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oul Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des Aucun prélèvement d'eau ne sera effectué. prélèvements d'eau? × Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des La gestion des eaux pluviales prévoit une infiltration à la parcelle. modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Des terrassements en pleine masse sont prévus. Un excédent d'environ Est-il excédentaire X 18 500 m3 de matériaux sera évacué. en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Il n' y aura pas de stockage/remblais. Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des Dérangement temporaire de la faune en phase travaux par le bruit et les dégradations, des mouvements. Le site étant déjà artificialisé, le nouveau projet aura peu destructions de la d'impact sur la biodiversité existante. × biodiversité Le projet prévoit par ailleurs la création de coulisses végétales, d'îlots du parc existante : faune, habité, de bocages, de jardins. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé Le projet n'engendrera pas d'effluents et gérera les eaux à la parcelle. Aucun dans ou à proximité effluent venant du site n'est susceptible d'impacter la zone Natura 2000 la d'un site Natura plus proche. 2000, est-il susceptible d'avoir × un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	La ZNIEFF (type II) la plus proche est située à environ 2,4 km au nord du site. Elle est située suffisamment loin pour que le dérangement engendré par le projet ne puisse les impacter. De plus, aucun effluent ne sera engendré par le site. Nuisances sonores : Le site est situé au sein d'une métropole, et est bordé à l'ouest par la rue du 1er mars 1943. Les émissions sonores du trafic générées seront masquées par le bruit environnant et le trafic environnant. Des mesures seront prises pour limiter les nuisances au voisinage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Le projet va recréer des espaces naturels.
Transfer of the street of the	Est-il concemé par des risques technologiques ?		×	Aucune installation nucléaire n'est présente dans un rayon de 10km de la commune de Villeurbanne. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est recensée dans la commune de Villeurbanne. Le projet n'est concerné par aucun PPRT.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet, situé sur la commune de Villeurbanne, est concernée par des risques d'inondations. - Exposition au risque sismique: faible ; - Risque lié au retrait et gonflement des argiles: faible ; - Risque de remontée de nappe dans les sédiments : nul ; - Risque potentiel Radon : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	Le site est répertorié dans la base de données BASIAS. L'étude de pollution (2019) effectuée sur les parcelles 47 et 48 met en évidence la présence de deux sources de pollution en trichloroéthylène et en métaux, significatives d'un risque sanitaire et/ou environnemental dans le milieu sol. De fortes anomalies en métaux et en hydrocarbures au droit d'un troisième sondage ont été révélées. Il peut par conséquence y avoir des risques sanitaires, par l'inhalation de ces produits chimiques.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	0	Des parkings étant prévus au projet, du trafic routier supplémentaire est attendu. Le projet prévoir l'élargissement de la voie située sur la rue du 1er mars. Le projet s'insère dans un tissu urbain dense, prévu à l'urbanisation au PLU.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	Des bruits seront engendrés lors de la phase de travaux mais cela reste temporaire. Des mesures seront prises pour limiter les nuisances au voisinage. Des bruits peuvent également être liés au trafic routier des résidents. Le projet sera de l'habitat et bureaux, peu générateur de bruit, excepté trafic routier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	×	Lors de la phase travaux, au vu de l'état de pollution des sols, les terrassements peuvent être sources d'odeur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses?		×	Des lampadaires seront installés dans l'enceinte du projet. Au vu de l'emplacement du projet dans la commune de Villeurbanne, les émissions lumineuses apportées par le projet peuvent être considérées comme étant très faibles.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		La gestion des eaux pluviales prévoit la mise en place de noues tranchées infiltrantes, d'un volume de 276 m3. Il y n'y aura pas de rejet au réseau.
	Engendre-t-il des effluents ?	X		Les sanitaires des bâtiments seront raccordées au réseau d'eaux usées de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	0	La phase travaux engendre la production de déchets, notamment des terres excavées polluées. Il est à noter que certaines ne sont pas acceptées en ISDI. Tous les déchets engendrés par le chantier de construction seront gérés par la maitrise d'ouvrage. Le projet n'engendrera pas de déchets en phase d'exploitation.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le site étant anciennement un site industriel, le projet de construction de logements/bureaux engendre une modification de l'usage du sol. Néanmoins, d'après le PLU Grand-Lyon, le site d'étude est situé en zone URc2, qui est une zone d'immeubles collectifs "en plots". Il est de plus situé en zone à mixité fonctionnelle.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non × Si oui, décris			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non Si oui, décri			
	*			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à év	iter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vou	us est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :	

Une ATTES sera produite et jointe au dépôt du permis de construire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet de construction peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet se situe en zone anthropisée au sein de parcelles ayant un faible intérêt écologique. Des espaces verts seront créés. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les milieux naturel et physique. Les aléas et risques naturels sont faibles et seront maîtrisés par les dispositions constructives prévues. Aucun impact n'est à prévoir sur le patrimoine architectural et paysager. L'incidence sur les eaux pluviales sera prise en compte et des ouvrages sont prévus. Les impacts du projet dans son ensemble sont donc faibles.

	8. Annexes	
	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7a : Etude de gestion des eaux pluviales : Prédimensionnement de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales, Equaterre, 15/11/2019 ;

Annexe 7b: Evaluation environnementale complémentaire des sols (DIAG), DEKRA n°53100386 du 18/11/2019 - Evaluation environnementale des sols (EVAL 1 & 2), DEKRA n°52337174 du 09/06/2017 - Evaluation complémentaire des sols (EVAL 3), DEKRA n°52466601 du 29/09/2019;

Annexe 7c : Zonage du PPRI du Grand-Lyon Rhône-Saône secteur Lyon/Villeurbanne ;

Annexe 7d : Analyse paysagère, O Whorkshop Architectes, 11/07/2019;

Annexe 7e : Analyse Environnementale de Site, APAVE, 12/2019.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

(YON

le,

13 JAN, 2020

VINCLIMMOR! LET PHONE ALDES AUVERGNE

insèrergune au capital de 10 000 €

Signature signature en unterre 880 833 628

Cliquented IMMOBILIER PROMOTION

19 quai Perrache - OS 50145

69286 LYON Canter becadre ci-dessus

Alliade Habitat

173 avenue Jean Jaurès 69364 LYON Cedex 07

VINCI IMMOBILIER REPONE ALPES AUVERGNE

SNC au capital de 10 000 €
RCS Nante re 830 853 628
C/O VINCI IMMOBILIER PROMOTION
19 quai Perrache - CS 50145
69286 LYON CEDEX 02

11/11